



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°143

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de voter les tarifs municipaux 2025.
Il est proposé d'**augmenter** :

- de 10 % les tarifs de location de matériel, de location de salles, les interventions des agents municipaux, les emplacements foire aux boudins, marché de Noël, cirques, commerçants ambulants ...
- de 5 % les tarifs de la rubrique cimetière.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs d'occupation du domaine public pour les food trucks sont modifiés comme suit :

- une présence par semaine sera facturée 40€ le mois
 - une présence par mois sera facturée 20€ le mois
- (Auparavant, il y avait un forfait trimestriel à 120,00€ pour une présence par semaine ainsi qu'un tarif occasionnel à 25,00€/présence).

Concernant les locations de salles, les forfaits week-end ont été harmonisés dans les deux salles communales (salle Robert Sauvion et salle du Riveau): ils débutent le samedi matin pour se terminer le dimanche soir. Il est toujours possible de prendre le tarif supplément vendredi soir en cas de besoin. (Auparavant les forfaits week-end débutaient à 14h le vendredi dans la salle des fêtes Robert Sauvion).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs au 1^{er} janvier 2025 tels présentés dans le tableau joint.

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux (cantine, ALSH, accueil périscolaire, Point Jeunes, transports scolaires ...) sont votés en année scolaire.

VU l'avis du bureau municipal du 19 novembre 2024,
Considérant le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2025;
- charge** M le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 16 DEC. 2024

